

ATTESTATION DÉVOLUTIVE

Référence :

Lieu :

Données du Bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Objet de l'Attestation :

Par la présente attestation, il est certifié que le bénéficiaire susnommé a reçu, en totalité et sans réserve, le ou les biens et/ou services suivants, conformément aux termes convenus entre les parties. Cette attestation vaut preuve de transfert de propriété et/ou d'exécution des prestations mentionnées.

Détails des Biens / Services :

- Description détaillée des biens ou services remis :

Conditions Particulières :

Les biens/services sont remis en bon état apparent, exempts de toute charge ou réserve, et conformes aux spécifications contractuelles. Toute réclamation doit être formulée dans les délais légaux. Cette attestation ne préjuge pas des garanties légales applicables ni des clauses spécifiques du contrat de vente ou de prestation.

Engagements des Parties :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu les biens/services conformément aux termes et conditions précisés. Le transmettant atteste avoir satisfait à toutes ses obligations contractuelles et légales, notamment en matière de transfert de propriété, de conformité et de livraison.

Signature et Validation :

Cette attestation doit être signée par les deux parties afin de valider la dévolution effective des biens ou services mentionnés. Elle constitue un document contractuel et probant en cas de litige.

SIGNATURE DU TRANSMETTANT

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/modele-attestation-devolutive/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.